

Garnier.

de  
l'Agriculture

et du  
Commerce.

Brevet

d'Invention

Garnier

24  
47

# Brevets d'invention.

Durée (Dix) ans.

N° 15,915.

(Minutée) Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département  
de l'Agriculture et du Commerce,

Vu les lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Vu le procès-verbal dressé au Secrétariat de la Préfecture du  
département De la Seine — constatant que le S<sup>r</sup> Garnier

a déposé, le 30 Octobre 1843 à l'heure de midi 1/2.

1° Une requête à l'effet d'obtenir un — brevet d'Invention De Dix  
ans, pour un Compteur, avec ou sans sa grande simultanéité & son application —  
à toute espèce de moteurs ou de machines à Vapeur, fixes ou mobiles, à mouvements  
rotatifs ou rectilignes, locomotives, machines atmosphériques, cour d'eau & machines  
hydrauliques, métiers & outils de toute nature; —  
qu'il déclare avoir  
inventé...

2° La description des moyens & procédés;

3° Les trois Dessins en Double...

Vu lesdites pièces constatant que toutes les formalités prescrites par les  
lois des 7 janvier et 25 mai 1791 ont été remplies;

Vu l'arrêté du 5 vendémiaire an IX.

Arrête ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. Il est donné acte au S<sup>r</sup> Garnier (Jean-Paul), mécanicien-  
Monteur Du Roi; Demurant à Paris Rue Vauvout, N° 6 & 8 bis,

De sa demande d'un — brevet d'Invention De Dix ans, pour

Compteur.  
Arrêté

du 5 Vendémiaire an IX.

Art. 2.

Le Gouvernement, en  
accordant un Brevet  
d'invention sans examen  
préalable, n'entend ga-  
rantir en aucune manière  
ni la priorité, ni le succès  
d'une invention

un compteur, avec ou sans son pendule simultanée & son application à toute espèce de moteur ou de machine à vapeur fixe ou mobile, à mouvements rotatifs ou rectilignes, locomotives, moteurs atmosphériques, cours d'eau & moteurs hydrauliques, métiers & outils de toute nature. —

3

Art. 2. A l'appui du présent certificat resteront annexés :

1° La description du moyen & procédé

2° d'un double de trois dessins

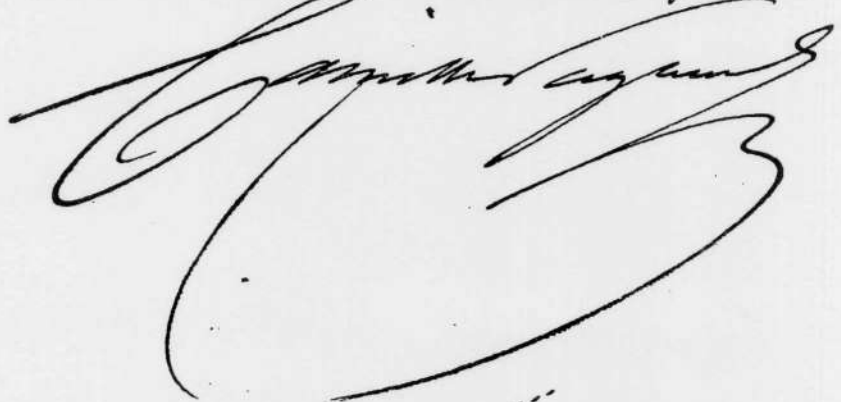
&c

Art. 3. Une expédition du présent certificat suivie de la copie littérale de la description ci-dessus visée et d'un autre double de trois dessins sera transmise cachetée à M. le Préfet du département de la Seine pour être délivrée au Sr Garnier.

Paris, le vingt-neuf. Décembre 1843

Pour le Ministre et par délégation :

Le Conseiller d'Etat Secrétaire-Général



Paris le 26 Octobre 1843

8  
C  
6120  
10/5



G. M.  
A

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur d'adresser à  
Votre Excellence la Demande d'un Brevet  
d'invention de dix ans, 1<sup>o</sup> pour un système  
dont le mécanisme est tel, qu'il applique à une  
machine quelconque, elle marche quand la machine  
fonctionne, et s'arrête aussitôt que la machine a  
cessé de marcher; 2<sup>o</sup> pour l'ensemble de cette  
Invention, et d'un nouveau Compteur que je désigne  
par la dénomination de Compteur à Pendule  
Simultané, 3<sup>o</sup> pour l'application de ce Compteur  
à toute espèce de machines ou machines, telles  
que machines à vapeur, fixes ou mobiles, à  
mouvements rotatifs ou rectilignes, Éolomètres,  
Mètres Atmosphériques, ou Hydrauliques,  
Mètres, et autres de toute Nature, et enfin pour  
toute application du Compteur, et de la  
Pendule réunis ou séparés.

Dans l'attente de votre réponse  
j'ai l'honneur de vous prie Monsieur le Ministre  
d'agréer l'assurance du profond Respect  
avec lequel j'ai l'honneur d'être

De Votre Excellence  
Le très humble et Obéissant  
Serviteur

Paul Garnier  
6 et 8 rue Caribout.

251<sup>r</sup> N

1299

4

# Ministère

de l'Agriculture et du Commerce.

Comité consultatif des Arts et Manufactures.

Séance du 16 Mars 1843.

Rien ne s'oppose à la délivrance du Brevet d'invention  
de Dix ans, demandé par le S<sup>r</sup> Garnier  
pour un compteur à pendule . 1.

avant  
M. Garnier  
Leprieux  
D. La Morinière

Schlumberger

Description du Compteur à Pendule simultanée,  
inventé par Paul Garnier, Mécanicien  
horloger du Roi, 6 et 8<sup>me</sup> rue Coutboul Paris.



GM  
D

La fig. 1<sup>re</sup> représente la face du compteur. A, est le cadran de la pendule qui indique les heures, minutes, et secondes scissées. B, est un développement de 3<sup>es</sup> doigts qui exprime combien de fois 24<sup>es</sup> se sont écoulés depuis que l'on a mis la machine en observation. C, sont les ouvertures par où se présentent les chiffres numériques, leur valeur s'exprime de droite à gauche comme à l'ordinaire. D, est une aiguille fixée sur une tige à laquelle est lié un limaçon Y, fig. 4, dont la fonction est de mettre en rapport la pendule avec le compteur lorsque l'on pousse l'aiguille vers la lettre M, et de la rendre indépendante lorsque l'on mène l'aiguille vers la lettre A.

La fig. 2 présente le mécanisme du compteur vu sur la petite platine. A, sont les rebords portant les chiffres. B, les sautoirs sur lesquels appuient des ressorts. C, les doigts de transmission de mouvement. D, le levier correspondant avec la machine; E le pied de bœuf lié librement en E avec le levier précédent pour transmettre le mouvement au cadran des unités qui le communique <sup>ensuite</sup> aux autres en trois unités.

La fig. 3 présente le rouage d'un mouvement de pendule avec échappement portatif semblable à celui des pendules de voyage inventés par M<sup>r</sup> Garnier; A, sont les rebords d'échappement; B, le balancier et son axe; C, un levier fixé

sur une tige qui porte aussi le rateau  $\vee$  fig. 4, et dont la fonction est de venir rencontrer une petite coupelle placée à la circonférence du cercle du balancier, et d'en suspendre la marche quand le compteur a cessé de fonctionner.

La fig. 4 représente l'extérieur des petites platines du compteur et de la pendule. K est une roue dont le détail est vu fig. 5. Elle est montée librement sur la tige prolongée de la roue H du rouage; elle porte perpendiculairement à son plan un cercle creusé comme un baïlet de montre et dans l'intérieur duquel agit un petit salet  $\circ$  fig. f. de manière à produire un effet analogue à l'encliquetage Doh. N est un rochet monté à carré sur le pivot prolongé de l'axe des unités du compteur, dont l'emploi est d'agir incessamment sur la queue du rateau  $\vee$ , quand le compteur est mis en mouvement, et lorsqu'on a préalablement amené la détente Y au point où elle est vue sur le dessin par l'aiguille. D, fig. 1<sup>re</sup> C est par cette disposition que la pendule est rendue solidaire avec <sup>la marche</sup> le compteur et que l'on obtient le déplacement successif du rateau  $\vee$ , et conséquemment le déplacement continu de la détente C, qui permet aux balanciers de marcher aussi long-temps que le compteur même.

On conçoit qu'appliquée à tout autre objet qu'un compteur, la Pendule aura toujours la même propriété, pourvu qu'il y ait un rapport étroit entre la machine qu'on voudrait observer

Paris, le 26 octobre 1843.

Paul-Cornu

La fig. 6 indique un autre mode de communication entre le compteur et la Pendule. A est le rateau avec sa queue terminée par un plan incliné B est un levier mobile en C dont le bout est pourvu d'une coupelle qui vient s'engager devant le plan incliné du rateau lorsque le rochet R fonctionne, et cela par le moyen du mentonnet réservé sur la pièce B. D, est un sautoir dont la fonction est de faire agir la pièce E, pour obtenir l'effet énoncé précédemment. E, est un levier sur lequel glisse le mentonnet de la pièce B, lorsque elle s'engage sur le rateau, et qui est ensuite entraîné lorsque la pièce C reprend sa première position. F, H sont des ressorts agissant, l'un sur le petit levier, et l'autre sur le sautoir.



Paris, le 26 octobre  
1843.

Paul Garnier

Mémoire descriptif déposé par M. Garnier, à l'appui de sa demande  
d'un brevet d'invention de dix ans formé au Secrétariat de la Préfecture de la  
Seine, le 30 octobre 1843. - Paris le vingt-neuf Décembre 1843.

Pour le Ministre de l'Agriculture et Du Commerce et par Délégation,  
Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général.

*[Signature]*



*Paul Gannay*

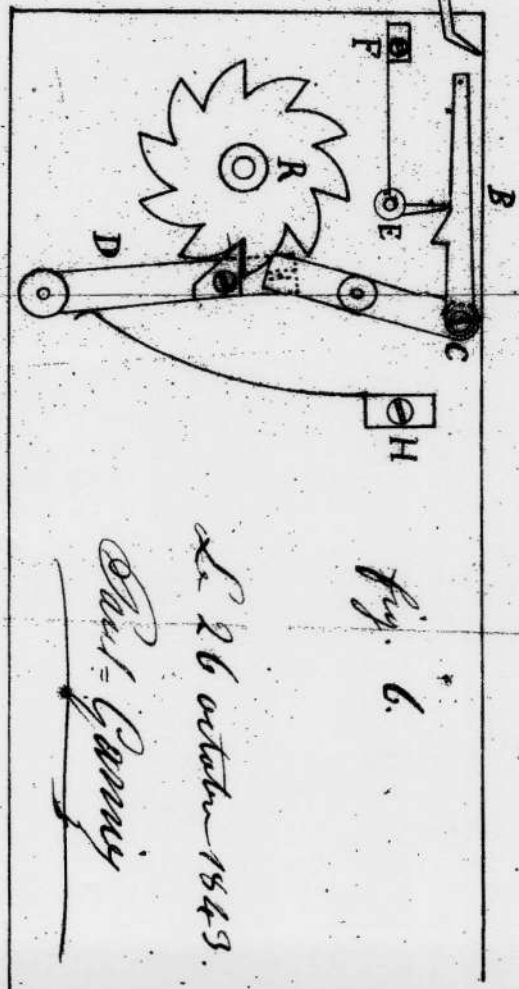
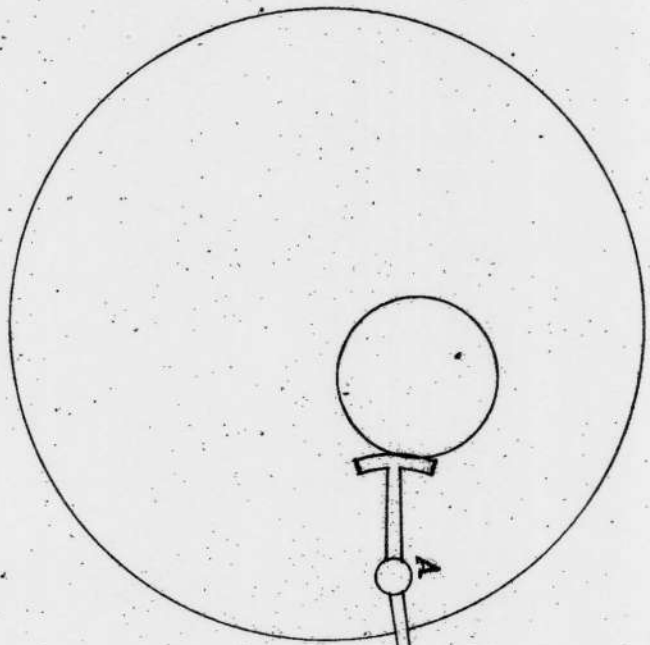


fig. 6.

Oct 26 October 1849.

*Paul Gannay*



9a

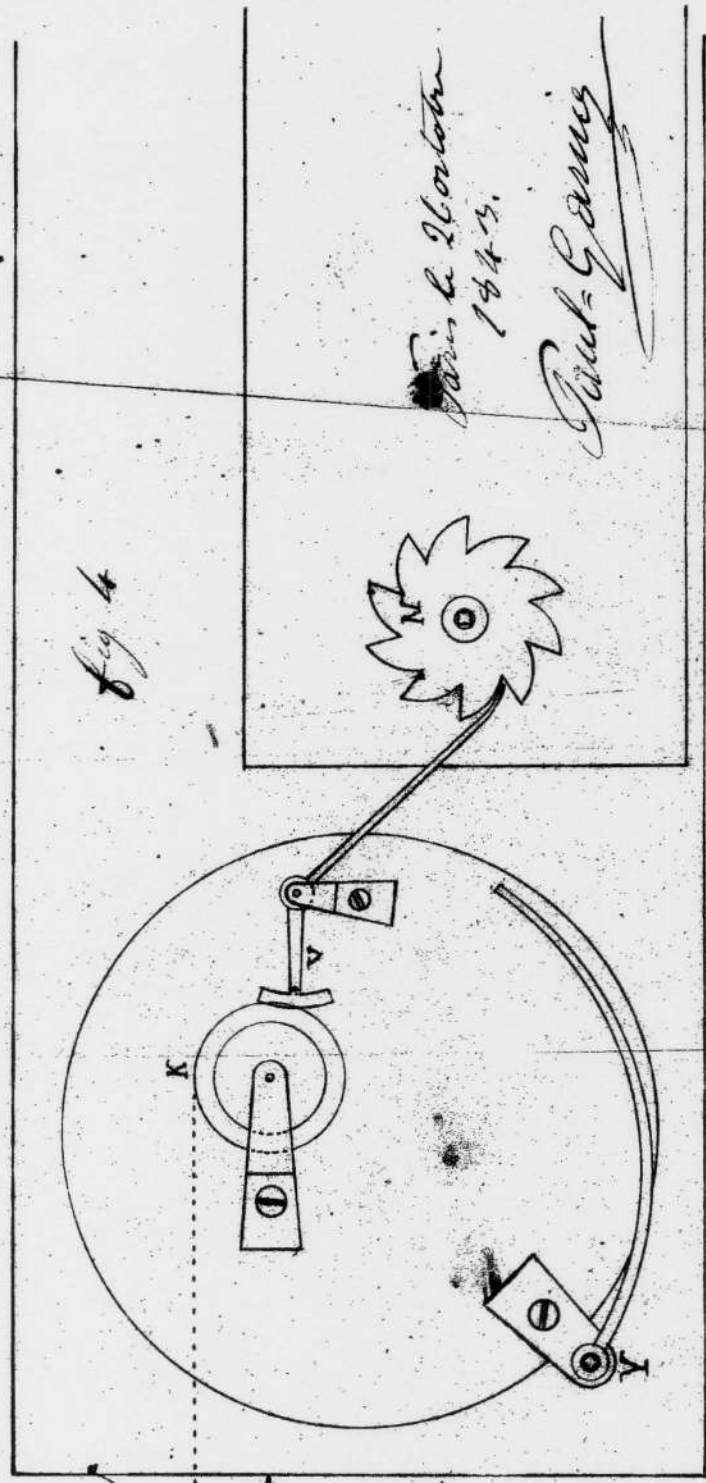


Fig 4

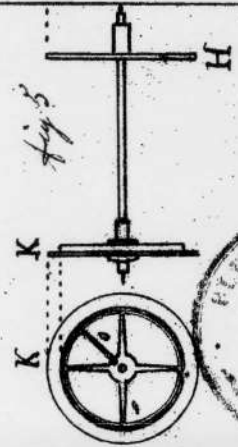


Fig 5

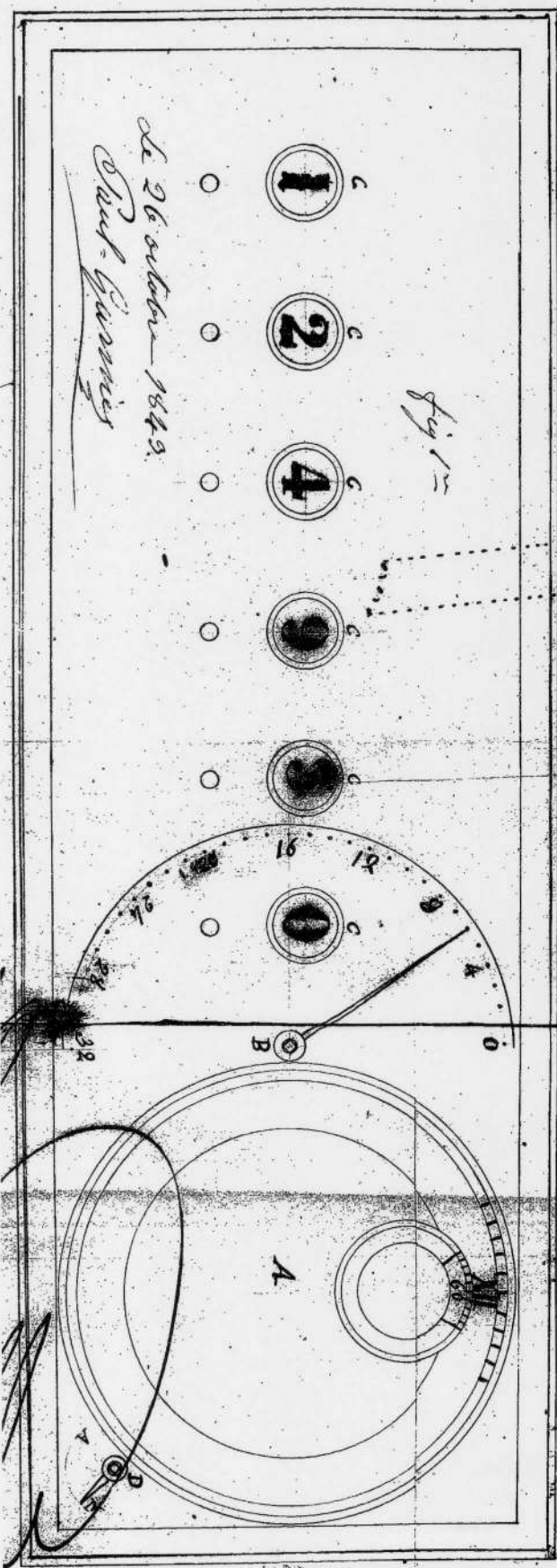
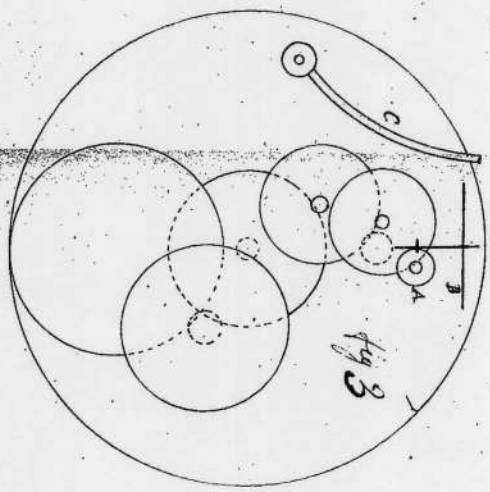
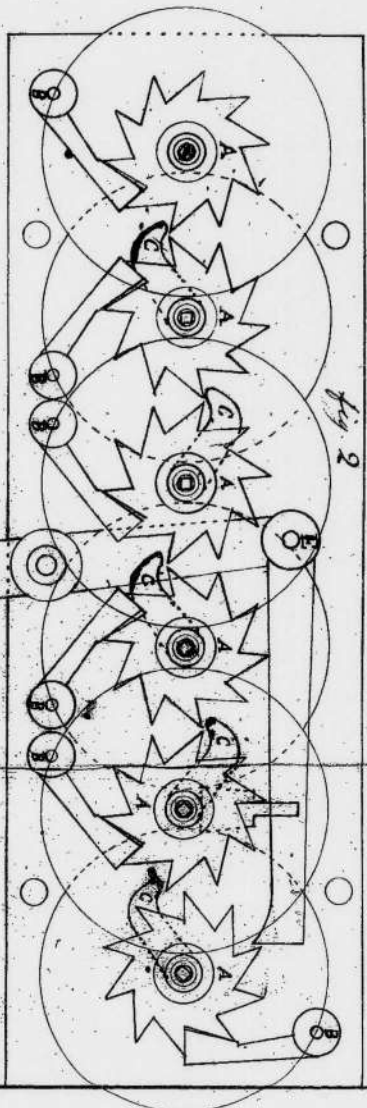


Paris le 26 octobre  
1843.

Paul Gammey

136-023

*[Handwritten signature]*



de 26 octobre 1849.  
*Paul Guerin*

*Handwritten initials or signature on the left margin.*



*Extrait de l'avis de décès par M. Garnier, à l'égard de  
de la commune de la Seine, le 20 octobre 1843.*

*Paris le vingt-ans. D'octobre 1843.  
Pour le Ministre de l'Agriculture et Du Commerce et par Délégation  
Le Commissaire du G<sup>de</sup> Secteur Général*

*Large handwritten signature or stamp, possibly reading 'Garnier' or similar, written in a cursive hand.*

*Small handwritten notes or initials on the left side, below the main text.*

